



Traité Baba Batra

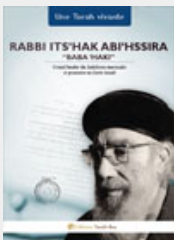
Michna 4 - Chapitre 4

המוכר את הַחֲצֵר, מְכַר בְּתִים, בּוֹרוֹת, שִׁיחִים וּמְעָרוֹת, אֲבָל לֹא
אֶת הַמַּטְלָטְלוֹן.

בְּזִמְנֵן שֶׁאָמַר לוֹ "הִיא וְכָל מַה שֶּׁבְּתוֹכָהּ",
הָרִי כָּלֶם מְכוּרִים. בֵּין כֶּן וּבֵין כֶּן, לֹא מְכַר אֶת הַמְרֻחֵץ,
וְלֹא אֶת בַּיִת הַבַּד שֶׁבְּתוֹכָהּ.

רַבִּי אֶלְעָזָר אוֹמֵר: הַמוֹכֵר אֶת הַחֲצֵר, לֹא מְכַר אֶלָּא אוֹיָרָה
שֶׁלְּחֲצֵר.

Si un individu vend une cour, il vend les maisons, les puits, les fosses et les grottes, mais pas les biens meubles. À partir du moment où il lui a dit : « la cour et tout ce qui se trouve à l'intérieur » toutes ces choses sont vendues. Cependant il n'a pas vendu la maison de bains ni le pressoir qui s'y trouvent. Rabbi El'azar dit : « Celui qui vend une cour ne vend que l'air de la cour ».



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions